

Reçu en préfecture le 27/03/2026

ID : 025-212500565-20260327-DAG2600A12-AR

Direction Relations Usagers / service Formalités Elections	Chef de service	GAINET Pierre	X	X
Direction Relations Usagers / Service Accueil Ressources	Chef de service	PITET Florent	Publié le : 27/03/2026	
Direction Relations Usagers / Secteur Rectification des actes d'état civil	Cheffe de secteur	GUERRA Michelle		X
Direction Relations Usagers / Secteur Décès – cimetières	Chef de secteur	HUBLER Laurent		X
Direction Relations Usagers / Secteur Recensement de la population	Cheffe de secteur	ROUME Marie-Cécile		X

**Article 3 :** La présente délégation s'exerce de façon prioritaire par le 1<sup>er</sup> niveau de la chaîne hiérarchique disposant d'une délégation de signature dans le domaine concerné (chef de service ou directeur le cas échéant). En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité, la délégation s'exerce en suppléance par l'échelon hiérarchique supérieur.

**Article 4 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 5 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville.
- adressé en Préfecture.

Besançon, le 27 mars 2026

Le Maire

Ludovic FAGAUT



MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire  
de la Ville de Besançon

DAG.26.00.A12

OBJET : Délégation de signature - Direction Relations Usagers - Pôle Services à la Population

Le Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-19, R.2122-8 et L.5211-4-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal portant délégation au Maire pour accomplir certains actes pendant la durée de son mandat,

Considérant que le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de service pour l'exercice des missions qui leur sont confiées,

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de leurs fonctions, délégation de signature est donnée aux agents de la Direction Relations Usagers, Pôle Services à la Population, listés dans le tableau figurant à l'article 2, pour les actes et décisions relevant exclusivement de leur domaine de compétence, détaillés ci-après :

Type de délégation	Contenu de la délégation
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les attestations d'accueil</li><li>- Les réponses aux demandes de renseignements adressés par divers organismes ou par les particuliers</li><li>- Les accusés de réception des dépôts de dossier dans le cadre des syndicats déclarés</li><li>- Les bordereaux des transferts dématérialisés des données concernant les listes électorales et le recensement des citoyens</li><li>- Le récépissé de déclaration de destruction d'animaux</li><li>- L'attestation de droit de timbre payé indûment par un usager (dossiers passeports) en vue du remboursement par le Trésor Public</li></ul>
Groupe 2	En matière de police des funérailles et des lieux de sépultures, tous les actes accomplis par le Maire au titre des articles L2213-7 et R2213-1-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

**Article 2** : Délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, dans les limites suivantes :

Direction / Service	Fonction	NOM Prénom	Groupe 1	Groupe 2
Direction Relations Usagers	Directeur et Adjoint au DGAS	DESGEORGES Franck	X	X
Direction Relations Usagers / Service Etat Civil	Adjoint au Directeur et Chef de service	BOUSSARD Eric	X	X

